



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2015

- Présents :** M DUSAUSOY/ Mme LEGRAND/ M. LENFANT / M. DEPICCHI
Mme NEIRYNCK/ CUVILLIER / COINE.
M. DUPRE/M. PETIT / M. MARCHAND / M. ROLAND
- Absents excusés :** M. Alain DUBOIS/ (pouvoir à Michèle LEGRAND)
M. Alain GRISET (pouvoir à Alain DUSAUSOY - Maire)
Mme Hélène SERGEANT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, remercie l'ensemble des conseillers, le public de leur présence et, ouvre la séance à 19h10.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de désigner Christelle NEIRYNCK, Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 09 Novembre 2015

Monsieur le Maire s'excuse du retard apporté à l'affichage du compte-rendu du conseil de Novembre qui a pris du retard, la réalisation d'un dossier très important a été prioritaire. Le compte rendu ne soulevant pas d'observations est adopté à l'unanimité (13 voix)

INFORMATIONS :

Elections 1^{er} Tour des Régionales

Monsieur le Maire tient à remercier et féliciter les Noyellois pour leur mobilisation. 69% se sont déplacés pour le scrutin du 06 Décembre, il espère que cette mobilisation sera encore plus forte pour le second tour.

Bâtiments de France

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion importante s'est tenue le 30 novembre dernier avec l'architecte des Bâtiments de France. Importante, car il s'agissait de revoir leur refus quant à la démolition de l'ancienne maison Taffin qui fait partie du dossier OLEA. Monsieur le Maire espère recevoir un avis favorable pour un nouveau dépôt de permis de démolir. Cette habitation que l'on peut qualifier de « verrue » au centre de la place du village, bâtiment qui est extrêmement dangereux. Il rappelle qu'un parking provisoire sera réalisé à la place dans l'attente d'un autre projet, celui d'Oléa.

DOSSIERS A EXAMINER

- **MEL rétrocession parkings et chemins communaux du domaine privé**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la loi MAPAM permet à la MEL de reprendre la gestion des parkings et des chemins communaux. Monsieur le Maire informe que la commune avait été sollicitée par la MEL afin de proposer les parkings et chemins que nous aurions souhaité lui déléguer la gestion. Il avait été proposé les parkings de l'école ainsi que celui du cimetière, concernant les chemins, celui de la rue des Saules ainsi que celui entre le parking Fatima et le CAM. La MEL a émis un avis favorable pour la reprise du parking de l'Ecole rue du Marais, ainsi que le chemin communal entre l'église et la rue des Saules, moyennant les sommes annuelles de 3954€ pour le parking et 450€ pour le chemin. Monsieur le Maire rappelle que le parking rue du Marais a été financé par la commune et qu'il est installé sur un terrain communal. Concernant le parking du cimetière et le chemin communal qui accède au CAM, la MEL ne souhaite pas les reprendre.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée avoir décliné la proposition de la MEL. L'Assemblée partage à l'unanimité cet avis.

- **MEL – CLETC Modification de l'attribution de compensation (Office du Tourisme)**

Pour information et toujours suite à la loi MAPAM, l'Office du Tourisme de Seclin auquel nous cotisons est maintenant communautaire. La subvention que nous versions sera donc prise en charge par la MEL et à ce titre notre dotation de compensation 2015 a donc été diminuée de 459€. Nous percevrons donc 875 974€ au lieu de 876 433€.

- **Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale SDCI**

Monsieur le Maire rappelle que le projet a été transmis par mail à l'ensemble des membres du Conseil, mais que le format papier était consultable à l'accueil de la mairie. Il reste également à la disposition de chacun pour répondre aux éventuelles questions. Concernant ce projet de SDCI, la commune doit se prononcer, dans un délai de deux mois à compter du 28 octobre, sur la fusion de la communauté de communes des Weppes qui regroupe 05 communes (Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil, Radinghem-En-Weppes) avec la MEL.

Proposition adoptée à l'unanimité : 13 Voix Pour – 0 Contre – 0 Abstention

- **Projet de délibération «Travail à temps partiel» pour avis de la CAP**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que certains agents occupant des postes à temps complet sont autorisés à travailler à temps partiel. Dans le cadre du contrôle des paies par Madame le Percepteur, il y a lieu de revoir les délibérations prises en 2007 et 2008, celles-ci n'étant pas réglementaires puisque nominatives. Le projet soumis pour avis à l'Assemblée rappelle les règles du travail à temps partiel soit de droit ou sur autorisation et fixe les modalités d'application. Après accord du Conseil Municipal, ce projet sera soumis pour avis à la Commission Administrative Paritaire du CDG avant de pouvoir être adopté.

Avis favorable à l'unanimité 13 Voix Pour – 0 Contre – 0 Abstention

- **Création de poste**

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet avait été créé en mai dernier suite au départ en retraite d'un de nos agents. La quotité hebdomadaire de ce poste avait été fixée à 17h50. Cet agent est amené à réaliser des heures complémentaires de manière régulière suite à un arrêt maladie de longue durée d'un autre agent. Monsieur le Maire, sur proposition de Monsieur Dubois, propose de pérenniser ces heures complémentaires et de fixer la quotité de travail de ce poste à 30h50 à compter du 1^{er} janvier 2016

Proposition adoptée à l'unanimité : 13 Voix Pour – 0 Contre – 0 Abstention

- **Participation financière des conjoints de moins de 65 ans aux sorties et banquets**

Michèle Legrand rappelle à l'assemblée la décision en date du 12 octobre dernier d'unifier les conditions d'âge pour l'attribution du colis destiné aux seniors et celles pour leur participation aux activités proposées par la Municipalité. L'âge de 65 ans avait été décidé. Certains, conjoints des bénéficiaires n'ayant pas 65 ans, Michèle Legrand propose de solliciter une participation financière pour les conjoints ou conjointes âgés de moins de 65 ans, lorsque la manifestation est gratuite comme par exemple le banquet de fin d'année ou la sortie estivale. Le transport resterait à la charge de la commune. Henri Lenfant rappelle qu'actuellement l'âge pour bénéficier des activités est fixé à 65 ans, alors que dans de nombreuses communes qui nous entourent celui-ci est fixé à 67 ans voir 70 ans. Stéphane Roland craint que de passer de la gratuité à 50 % du prix, certains bénéficiaires ne participent plus. Virginie Coine fait remarquer que s'il y a des réclamations c'est parce dans l'esprit des gens, ils ne viennent pas pour participer mais juste pour « profiter ». Stéphane Roland souhaite savoir si l'âge des adhérents au Club des aînés sera également fixé à

65 ans. Monsieur le maire précise que l'accueil en club du lundi sous l'animation de Thérèse Macquar est gratuit. Il est réservé aux personnes qui souhaitent passer un moment agréable et chaleureux sans avoir nécessairement 65 ans.

Monsieur le Maire propose que l'Assemblée délibère sur la participation financière de 50% des conjoint(e)s de moins de 65 ans lorsque la manifestation était gratuite.

Proposition adoptée à 11 voix Pour – 1 Abstention – 1 Contre

Marc Dupré revient sur la forme de la décision prise en octobre dernier concernant l'âge des seniors et, souhaite qu'il soit pris plus de temps pour étudier ce genre de décision.

- **Proposition de subvention Photo Nature Sport**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'exposition photos qui s'est déroulée les 14 et 15 novembre dernier. Celle-ci a été organisée avec la participation active de l'association Photo Nature Sport. Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de leur attribuer une subvention de 300€. Cette subvention sera payée sur les crédits ouverts au budget primitif 2015

Proposition adoptée à l'unanimité : 13 Voix Pour – 0 Contre – 0 Abstention

- **Remboursement Exceptionnel de frais avancés par Monsieur le Maire**

Jacques-Olivier DE PICCHI informe l'Assemblée avoir reçu de la part de Monsieur le Maire une demande de remboursement d'avance de frais relative à des dépenses d'achat de denrées qu'il a réalisées dans le cadre d'une manifestation. Le montant à rembourser est de 32.17€

Proposition adoptée à l'unanimité : 13 Voix Pour – 0 Contre – 0 Abstention

- **City Park (CCV du 3 novembre)**

Henri LENFANT expose à l'Assemblée le travail effectué en commission Cadre de Vie concernant le dossier du City Park. Afin de réduire les nuisances sonores et d'incivilité, plusieurs propositions avaient été avancées et chiffrées.

	DEMONTAGE	ESPACE VERT	AIRE DE JEUX
- Démontage	7.7	7.7	7.7
- Aire de Jeux	/	/	59.0
- Esp. Vert	/	30.0	/
TOTAL	7.7	37.7	66.7
Création NV City Parc	60.0	60.0	60.0
TOTAL	67.7	97.7	126.7
Rehausse Clôture PJ	50.0	50.0	50.0
TOTAL	117.7	147.7	176.7

Au vu des coûts, la commission Cadre de vie propose de retenir dans un premier temps à titre expérimental le démontage du tour (grilles) du city Parc en laissant le filet du plafond. Travaux dont le coût est estimé à 7 700€. L'idée étant de décourager les ados qui viennent jouer, essentiellement de l'extérieur. Il est proposé de mettre des filets tout autour comme un pare ballon au niveau des haies des riverains par exemple, afin de sécuriser un peu plus. Alain Dubois trouve l'idée intéressante, solution qui ne met pas en péril l'essai de démontage à moindre coût. Virginie Coine comme Marc Dupré estime qu'il faut faire le maximum pour sécuriser les petits. Virginie Coine espère que la solution du démontage permettra au plus petits de se réapproprier l'espace car actuellement le parc est dangereux pour eux. Jacques-Olivier DEPICCHI s'interroge sur le contrôle d'accès car ce démontage ne règlera pas le problème des jeunes qui escaladent la nuit

pour entrer dans le parc. Monsieur le Maire, concernant le contrôle par les médiateurs, précise que cette année ils ont été beaucoup moins sollicités que la première année, et qu'à ce jour il n'y a pas de décision possible. Il faut déjà réaliser cette première mise en sécurité et voir le résultat. Henri Lenfant précise qu'il est nécessaire de mettre en place très rapidement cet essai afin de pouvoir faire un premier point au printemps. Daniel Petit est favorable à cet essai en attendant la vidéosurveillance. Virginie Coine rappelle qu'elle est victime tous les jours des nuisances du parc, mais qu'elle ne parle pas seulement en son nom mais aussi pour tous les riverains. Les nuisances « bruit, alcool, cigarette illicite » sont le lot régulier des riverains, elle souhaite aussi alerter les parents de jeunes noyellois qui possèdent sur leur téléphone portable des chansons plus que paillardes qu'il peuvent diffuser de manière constante. Un manque de respect total. Monsieur le Maire remercie toutes ces interventions, il confirme une nouvelle fois que cette implantation a été faite bien trop près des habitations. Il remercie les membres de la commission Cadre de Vie pour le travail effectué et, propose à l'Assemblée de se prononcer sur le démontage des grilles du city parc dans un premier temps à titre expérimental, et la réalisation d'une étude chiffrée pour la mise en place de filet tout autour

Proposition adoptée à l'unanimité : 12 Voix Pour – 0 Contre – 01 Abstention

INFORMATIONS ET QUESTION DIVERSES

Henri Lenfant informe que désormais l'ordre du jour des conseils municipaux sera publié sur le site à partir du jeudi précédent la réunion.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des remerciements reçus des familles CABOCHE/MULLET et DEVRIEZ/MULLET suite au décès de leur Maman.

L'ordre du jour (informations et questions diverses) étant épuisé la séance est levée à 20H40